

A la vingt et unième session du Conseil, le secrétaire général a fait part des mesures préliminaires prises pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale et, en ce qui concerne la partie du programme relative aux moyens de promouvoir la liberté d'information, il a suggéré qu'au cours de 1956 on mette l'accent sur les bourses de recherche et les cycles d'études à l'intention des journalistes. De façon plus précise, le secrétaire général proposait *a)* un cycle d'études de deux semaines à Genève et *b)* l'octroi à des journalistes de bourses de recherche valables pour une période de quatre à six mois au siège des Nations Unies et aux sièges ou aux bureaux des institutions spécialisées. Le Conseil économique et social a approuvé une résolution dans ce sens et prié le secrétaire général de continuer à mettre au point les divers aspects du programme ainsi que d'organiser un cycle d'études au cours de 1956 en s'inspirant des résolutions de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme.

Le cycle d'études pour les journalistes a été approuvé avec l'entente qu'on insisterait comme il se doit sur les moyens de promouvoir la liberté d'information. Bien que la plupart des membres du Conseil économique et social aient appuyé les objectifs généraux de la proposition, plusieurs, y compris les délégués canadiens, ont soutenu qu'il s'agissait de l'information tout court plutôt que la liberté d'information. Le cycle d'études s'est tenu à Genève au cours de la vingt-deuxième session du Conseil en juillet-août 1956. Certains ont exprimé l'avis qu'on y avait perdu de vue la question des droits de l'homme et qu'à l'avenir il ne serait pas opportun d'organiser de telles études dans le cadre du programme de services consultatifs en matière de droits de l'homme.

On a généralement reconnu qu'au début, le programme de services consultatifs fonctionnerait nécessairement à une échelle réduite, ce qui ne serait pas, pour autant, une mince contribution à la cause des droits de l'homme. Le secrétaire général des Nations Unies, après consultation avec les institutions spécialisées intéressées, devait déterminer au cours de 1956 les zones ou les genres d'activité susceptibles de recevoir de l'aide, dans le domaine des droits de l'homme. Par suite de ces enquêtes et consultations préliminaires, on s'attend que le programme prenne une forme plus concrète au cours de 1957. Plusieurs pays ont offert d'accueillir des groupes d'études régionaux et on a déjà organisé pour 1957¹ à Bangkok un cycle d'études à l'intention d'un groupe de femmes asiatiques.

Réforme du calendrier universel

Au cours de sa dixième session, à la suite d'une initiative de la délégation de l'Inde, le Conseil économique et social a autorisé le secrétaire général à demander l'avis des gouvernements, membres ou non des Nations Unies, au sujet de la réforme du calendrier.

¹ Voir "Commission de la condition de la femme" ci-dessus, p. 46.